

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être sûrement renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19- 0021374

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : **01669** Société :

Actif

Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : **Mme ESSARI Fatima** Date de naissance : **27/02/57**

Adresse : **104 Bd YACOUB ELMANSOUR**

Tél. : **0600491816** Total des frais engagés : **1755,25** Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**professeur E. BENYAHIA
RHUMATOLOGUE
Angle Bd. Abdelmoumen et Bd. Anouar
4ème Etage N° 405 - Casablanca
Tél: 0522 86 21 93 - Fax: 0522 96 51 28**

06/07/2019

ACCUEIL

Date de consultation : **20/07/2013**

Nom et prénom du malade : **Essari Fatima** Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie :

Enfant

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements, sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **Casab**

Le : **20/07/2013**

Signature de l'adhérent(e) :

MUPRAS

06/07/2019

ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet ou signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/01/19	3		6	DR. BENYAHYA 15 de l'Indépendance et Bd. Anouar El Fough, Casablanca Tél. 0527 21 93 - Fax: 0527 85 51

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Mme BENNIS ZIRAB PHARMACIE YACOUB EL MANSOUR 65 Bd Yacoub El Mansour 92500 Paris 01 - Casablanca	20/09/2019	255,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
<i>Dr. Chirurgien-Dentiste G. Bégin, D.D.S. 2200, boulevard de l'Assomption, Québec, Québec, G1P 1A1</i>	2010/09/19	AMM7				(10 x 150) 1500,00\$
<i>Dr. Chirurgien-Dentiste G. Bégin, D.D.S. 2200, boulevard de l'Assomption, Québec, Québec, G1P 1A1</i>	Facture 04/10/19	AMM7				(10 x 150) 1500,00\$

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan d

O.D.F
PROTHESES DENTAISES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
<hr/>	
00000000	00000000

[Création, remont, adjonction]

COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DEBUT D'EXECUTION	
FIN D'EXECUTION	
COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS	

Professeur BENYAHYA Elouarda

Rhumatologue

Ex-enseignante à la Faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca

Spécialiste des maladies des os,
des articulations et de la colonne vertébrale

Echographie Ostéoarticulaire

Mésothérapie



الدكتورة بنينجي الوردة

أستاذة سابقا بكلية الطب والصيدلة
بالدار البيضاء

أخصائية في أمراض المفاصل
والعظام والعمود الفقري

المحاضر بالصدى للمفاصل

الميزوثيرابيا

Casablanca, le : 20 SEP 2019 الدار البيضاء، في :

Nom & Prénom : Bessani Fatma

10) Neuroleptic

1cp 2x1

3000



Zineb
cane Repas

20) Dose

56,30 + 4 LAB 1 Semaine x 3 mois
pour LAB 1 Mois x 3 Mois

au pr de Jean

255,80

Mme BENNIS Zineb
PHARMACIE YACOUB EL MANSOUR
B3 - 85 Bd Yacoub El Mansour
Tél : 05 22 25 52 04 - Casablanca

Professeur E. BENYAHYA
RHUMATOLOGUE

Angle Bd. Abdelmoumen et Bd. Anoual
4^{eme} Etage N° 405 - Casablanca
Tél : 05 22 86 21 93 - Fax : 05 22 86 55 55

Centre Abdelmoumen, Angle Bd. Abdelmoumen et Bd. Anoual, 4^{eme} étage, n°405 - Casablanca

Tél. : 05 22 86 21 93 - GSM : 06 62 08 92 10 - Urgences : 06 61 07 33 32

Fax : 05 22 86 51 75 - E-mail : e.benyahya@yahoo.fr

NURODOL® 400 mg, comprimé pelliculé, boîte de

Ibu

PPV 30.00 DH

Ib

Pour

Veuillez

médic

- Gardez cette notice avant de la relire.
- Si vous avez d'autres questions, demandez plus d'informations à votre pharmacien ou à votre pharmacien.
- Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez pas à d'autres personnes. Il pourrait leur être nocif, même si les signes de leur maladie sont identiques aux vôtres.

- Si l'un des effets indésirables devient grave ou si vous remarquez un effet indésirable non mentionné dans cette notice, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

~~DOUILLET~~

infrarouge. Silice
gélatineuse. Silice
d'omprame

utilisé plus
ténacité».

de peremption

ICULE

otiles, veuillez en

rechercher un

de céphalées

(ou)

à une

indication).

être liée à une

grippe chronique

ent chez tout le

peut provoquer

Que contient cette notice :

1. Qu'est-ce que NURODOL 400 mg, comprimé pelliculé et dans quels cas utilisé ?
2. Quelles sont les informations à connaître avant de prendre NURODOL 400 mg, comprimé pelliculé ?
3. Comment prendre NURODOL 400 mg, comprimé pelliculé ?
4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
5. Comment conserver NURODOL 400 mg, comprimé pelliculé ?
6. Informations supplémentaires

1. QU'EST-CE QUE NURODOL 400 MG. COMPRIME PELLICULE ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISE ?

Classe pharmaco-thérapeutique ou le type d'activité :

Ce médicament appartient à la classe des Anti-inflammatoires, Antirhumatismaux stéroïdiens.

Indications thérapeutiques :

Ce médicament contient un anti-inflammatoire non stéroïdien: l'ibuprofène, indiqué, chez l'adulte (plus de 15 ans):

- En traitement de longue durée de:
 - certains rhumatismes inflammatoires chroniques,
 - certaines arthroses sévères;
- En traitement de courte durée de:
 - certaines inflammations du pourtour des articulations (tendinite, bursite, douleur aiguë),
 - douleurs aiguës d'arthrose,
 - certaines inflammations des articulations par dépôt de cristaux, telles que la goutte,
 - douleurs lombaires aiguës,
 - douleurs aiguës liées à l'irritation d'un nerf, telles que les sciatiques,
 - douleurs et œdèmes liés à un traumatisme;
 - fièvre et/ou douleurs telles que maux de tête, états grippaux, douleurs de courbatures, règles douloureuses.

2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT DE PRENDRE NURODOL 400 MG. COMPRIME PELLICULE ?

Liste des informations nécessaires avant la prise du médicament :

Contre-indications :

Ne prenez jamais NURODOL 400 mg, comprimé pelliculé dans les cas suivants :

- A partir du 6ème mois de grossesse,
- Antécédents d'allergie ou d'asthme déclenchés par la prise d'ibuprofène ou d'autres substances d'activité proche telles qu'autres AINS, aspirine,

55, 30 DH
17H21
08/2019

MCC210MA118PE-02
21.02.2017
120x420-120x37:40gr-C6

Notice

1. DENOMINATION DU MEDICAMENT :

D-CURE® 25 000 UI

solution buvable en ampoule ; boîte de 4.

SUBSTANCE ACTIVE : Cholécalciférol (Vitamine D 3)

Veuillez lire attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament.

- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez toutes autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou votre pharmacien.
- Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, cela pourrait lui être nocif.
- Si l'un des effets indésirables devient grave ou si vous remarquez un effet indésirable non mentionné dans cette notice, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

2. COMPOSITION DU MEDICAMENT :

Ampoules buvables de 1 ml de solution huileuse :

Principe actif : Cholécalciférol 25.000 U.I.

Excipients :

Acétate d'alpha-Tocophérol - Essence d'écorce d'orange douce - Oléate de Polyglycérol (E475) - Huile d'olive raffinée pour faire 1 ml (= une ampoule).

3. CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE :

Vitamines.

4. INDICATIONS THERAPEUTIQUES :

D-CURE est indiqué dans les cas suivants :

- Carences en vitamine D : Rachitisme, ostéomalacie,
- prévention de l'ostéoporose,
- apport insuffisant de vitamine D : obstruction biliaire, les personnes âgées (alitées ou sortant peu), cirrhose, ablation partielle ou totale de l'estomac, augmentation des graisses fécales,
- traitement et/ou prophylaxie de la déficience en vitamine D : croissance, grossesse, période d'allaitement et la prise d'anti-convulsivants,
- état pathologique dû à un défaut de sécrétion des glandes parathyroïdiennes d'origine inconnue ou opératoire, familiale à prédominance féminine.

N.B. : Une alimentation variée joue également un rôle prépondérant dans la prévention des carences en vitamine D.

5. POSOLOGIE :

Mode et voies d'administration :

Administration orale.

La dose sera prise telle quelle ou en mélange avec des liquides : lait, jus de fruits, potage ou autres aliments sans en altérer le goût.

Fréquence d'administration - durée du traitement :

Veuillez suivre rigoureusement ces instructions, à moins que votre médecin vous en ait donné d'autres. En cas d'incertitude, veuillez consulter votre médecin ou votre pharmacien.

Si aucune amélioration n'apparaît, veuillez consulter à nouveau votre médecin.

Il est important d'adapter la posologie aux besoins individuels des malades.

Un contrôle biologique régulier de la teneur sanguine en calcium, de la teneur urinaire en calcium et des phosphatases alcalines permettra d'évaluer le traitement et de dépister un éventuel excès de vitamines, surtout lors de l'administration de fortes doses.

Que ce soit à titre préventif ou curatif, à chaque indication de la vitaminothérapie D correspond une posologie qui lui est propre.

Q'est sur cette base que le schéma suivant a été établi :

1) Doses faibles : (1 ampoule de D-Cure par mois).

- prévention de l'ostéoporose : 1 ampoule par mois ou tous les 2 mois, il est nécessaire d'assurer en même temps un apport de calcium,
- chez la femme, durant la grossesse et l'allaitement : 1 ampoule tous les deux mois.

2) Doses moyennes : (1 ampoule de D-CURE par semaine).

- les personnes prenant des anti-convulsivants, barbituriques et phénytoïne pour lesquelles un contrôle biologique a montré la nécessité d'une cure de vitamine D,
- l'ostéomalacie nutritionnelle,
- les états dus à l'augmentation des graisses.

3) Doses fortes : (3 ampoules de D-CURE par

mois) : rachitisme ou l'ostéomalacie dûs à une

Notice

1. DENOMINATION DU MEDICAMENT :

D-CURE® 25 000 UI

solution buvable en ampoule ; boîte de 4.

SUBSTANCE ACTIVE : Cholécalciférol (Vitamine D 3)

Veuillez lire attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament.

- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez toutes autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou votre pharmacien.
- Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, cela pourrait lui être nocif.
- Si l'un des effets indésirables devient grave ou si vous remarquez un effet indésirable non mentionné dans cette notice, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

2. COMPOSITION DU MEDICAMENT :

Ampoules buvables de 1 ml de solution huileuse :

Principe actif : Cholécalciférol 25.000 U.I.

Excipients :

Acétate d'alpha-Tocophérol - Essence d'écorce d'orange douce - Oléate de Polyglycérol (E475) - Huile d'olive raffinée pour faire 1 ml (= une ampoule).

3. CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE :

Vitamines.

4. INDICATIONS THERAPEUTIQUES :

D-CURE est indiqué dans les cas suivants :

- Carences en vitamine D : Rachitisme, ostéomalacie,
- prévention de l'ostéoporose,
- apport insuffisant de vitamine D : obstruction biliaire, les personnes âgées (alitées ou sortant peu), cirrhose, ablation partielle ou totale de l'estomac, augmentation des graisses fécales,
- traitement et/ou prophylaxie de la déficience en vitamine D : croissance, grossesse, période d'allaitement et la prise d'anti-convulsivants,
- état pathologique dû à un défaut de sécrétion des glandes parathyroïdiennes d'origine inconnue ou opératoire, familiale à prédominance féminine.

N.B. : Une alimentation variée joue également un rôle prépondérant dans la prévention des carences en vitamine D.

5. POSOLOGIE :

Mode et voies d'administration :

Administration orale.

La dose sera prise telle quelle ou en mélange avec des liquides : lait, jus de fruits, potage ou autres aliments sans en altérer le goût.

Fréquence d'administration - durée du traitement :

Veuillez suivre rigoureusement ces instructions, à moins que votre médecin vous en ait donné d'autres. En cas d'incertitude, veuillez consulter votre médecin ou votre pharmacien.

Si aucune amélioration n'apparaît, veuillez consulter à nouveau votre médecin.

Il est important d'adapter la posologie aux besoins individuels des malades.

Un contrôle biologique régulier de la teneur sanguine en calcium, de la teneur urinaire en calcium et des phosphatases alcalines permettra d'évaluer le traitement et de dépister un éventuel excès de vitamines, surtout lors de l'administration de fortes doses.

Que ce soit à titre préventif ou curatif, à chaque indication de la vitaminothérapie D correspond une posologie qui lui est propre.

Q'est sur cette base que le schéma suivant a été établi :

1) Doses faibles : (1 ampoule de D-Cure par mois).

- prévention de l'ostéoporose : 1 ampoule par mois ou tous les 2 mois, il est nécessaire d'assurer en même temps un apport de calcium,
- chez la femme, durant la grossesse et l'allaitement : 1 ampoule tous les deux mois.

2) Doses moyennes : (1 ampoule de D-CURE par semaine).

- les personnes prenant des anti-convulsivants, barbituriques et phénytoïne pour lesquelles un contrôle biologique a montré la nécessité d'une cure de vitamine D,
- l'ostéomalacie nutritionnelle,
- les états dus à l'augmentation des graisses.

3) Doses fortes : (3 ampoules de D-CURE par

mois) : rachitisme ou l'ostéomalacie dûs à une

55.30 DH
17H21
08/2019

MCC210MA118PE-02
21.02.2017
120x420-120x37:40gr-C6

Notice

1. DENOMINATION DU MEDICAMENT :

D-CUBE® 25 000 UI

solution buvable en ampoule ; boîte de 4.

SUBSTANCE ACTIVE : Cholécalciférol (Vitamine D 3)

Merci de lire attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament.

- Gardez cette notice, vous pourrez avoir besoin de la relire.
 - Si vous avez toutes autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou votre pharmacien.
 - Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, cela pourrait lui être nocif.
 - Si l'un des effets indésirables devient grave ou si vous remarquez un effet indésirable non mentionné dans cette notice, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

3. COMPOSITION DU MÉDICAMENT :

Ampoules buyables de 1 ml de solution huileuse :

Principe actif : Gholécalciférol 25 000 U.I.

Principle of Excipients

Acétate d'alpha-Tocophérol - Essence d'écorce d'orange douce - Oléate de Polyglycérol (E475) - Huile d'olive raffinée pour faire 1 ml (= une ampoule).

3. CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE :

3. **OBAS**

4. INDICATIONS THERAPEUTIQUES :

D-CLIBRE est indiqué dans les cas suivants :

- Carences en vitamine D : Rachitisme, ostéomalacie,
 - prévention de l'ostéoporose,
 - apport insuffisant de vitamine D : obstruction biliaire, les personnes âgées (alités ou sortant peu), cirrhose, ablation partielle ou totale de l'estomac, augmentation des graisses fécales,
 - traitement et/ou prophylaxie de la déficience en vitamine D : croissance, grossesse, période d'allaitement et la prise d'anti-convulsivants
 - état pathologique dû à un défaut de sécrétion des glandes parathyroïdiennes d'origine inconnue ou opératoire, familiale à prédominance féminine.

N.B. - Une alimentation variée joue également un rôle prépondérant dans la prévention des carences en vitamine D.

5. POSOLOGIE:

Mode et voies d'administration :

Administration orale.

La dose sera prise telle quelle ou en mélange avec des liquides : lait, jus de fruits, potage ou autres aliments sans en altérer le goût.

Fréquence d'administration - durée du traitement :

Veuillez suivre rigoureusement ces instructions, à moins que votre médecin vous en ait donné d'autres. En cas d'incertitude, veuillez consulter votre médecin ou votre pharmacien.

Si aucune amélioration n'apparaît, veuillez consulter à nouveau votre médecin.

Il est important d'adapter la posologie aux besoins individuels des malades.

Un contrôle biologique régulier de la teneur sanguine en

- d'évaluer le traitement et de dépister un éventuel excès de vitamines, surtout lors de l'administration de fortes doses. Que ce soit à titre préventif ou curatif, à chaque indication de la vitaminothérapie D correspond une posologie qui lui est propre. C'est sur cette base que le schéma suivant a été établi :

 - 1) Doses faibles :** (1 ampoule de D-CURE par mois).
 - prévention de l'ostéoporose : 1 ampoule par mois ou tous les 2 mois, il est nécessaire d'assurer en même temps un apport de calcium,
 - chez la femme, durant la grossesse et l'allaitement : 1 ampoule tous les deux mois.
 - 2) Doses moyennes :** (1 ampoule de D-CURE par semaine).
 - les personnes prenant des anti-convulsifs nécessitent une dose supplémentaire par rapport à la dose normale de vitamine D,
 - l'ostéomalacie nutritionnelle,
 - les états dus à l'augmentation des graisses dans le sang.
 - 3) Doses fortes :** (3 ampoules de D-CURE par semaine).
 - la rachitisme ou l'ostéomalacie dû à une carence dans l'alimentation.

Notice

1. DENOMINATION DU MEDICAMENT :

D-CURE® 25 000 UI

solution buvable en ampoule ; boîte de 4.

SUBSTANCE ACTIVE : Cholécalciférol (Vitamine D 3)

Veuillez lire attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament.

- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez toutes autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou votre pharmacien.
- Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, cela pourrait lui être nocif.
- Si l'un des effets indésirables devient grave ou si vous remarquez un effet indésirable non mentionné dans cette notice, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

2. COMPOSITION DU MEDICAMENT :

Ampoules buvables de 1 ml de solution huileuse :

Principe actif : Cholécalciférol 25.000 U.I.

Excipients :

Acétate d'alpha-Tocophérol - Essence d'écorce d'orange douce - Oléate de Polyglycérol (E475) - Huile d'olive raffinée pour faire 1 ml (= une ampoule).

3. CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE :

Vitamines.

4. INDICATIONS THERAPEUTIQUES :

D-CURE est indiqué dans les cas suivants :

- Carences en vitamine D : Rachitisme, ostéomalacie,
- prévention de l'ostéoporose,
- apport insuffisant de vitamine D : obstruction biliaire, les personnes âgées (alitées ou sortant peu), cirrhose, ablation partielle ou totale de l'estomac, augmentation des graisses fécales,
- traitement et/ou prophylaxie de la déficience en vitamine D : croissance, grossesse, période d'allaitement et la prise d'anti-convulsivants,
- état pathologique dû à un défaut de sécrétion des glandes parathyroïdiennes d'origine inconnue ou opératoire, familiale à prédominance féminine.

N.B. : Une alimentation variée joue également un rôle prépondérant dans la prévention des carences en vitamine D.

5. POSOLOGIE :

Mode et voies d'administration :

Administration orale.

La dose sera prise telle quelle ou en mélange avec des liquides : lait, jus de fruits, potage ou autres aliments sans en altérer le goût.

Fréquence d'administration - durée du traitement :

Veuillez suivre rigoureusement ces instructions, à moins que votre médecin vous en ait donné d'autres. En cas d'incertitude, veuillez consulter votre médecin ou votre pharmacien.

Si aucune amélioration n'apparaît, veuillez consulter à nouveau votre médecin.

Il est important d'adapter la posologie aux besoins individuels des malades.

Un contrôle biologique régulier de la teneur sanguine en calcium, de la teneur urinaire en calcium et des phosphatases alcalines permettra d'évaluer le traitement et de dépister un éventuel excès de vitamines, surtout lors de l'administration de fortes doses.

Que ce soit à titre préventif ou curatif, à chaque indication de la vitaminothérapie D correspond une posologie qui lui est propre.

Q'est sur cette base que le schéma suivant a été établi :

1) Doses faibles : (1 ampoule de D-Cure par mois).

- prévention de l'ostéoporose : 1 ampoule par mois ou tous les 2 mois, il est nécessaire d'assurer en même temps un apport de calcium,
- chez la femme, durant la grossesse et l'allaitement : 1 ampoule tous les deux mois.

2) Doses moyennes : (1 ampoule de D-CURE par semaine).

- les personnes prenant des anti-convulsivants, barbituriques et phénytoïne pour lesquelles un contrôle biologique a montré la nécessité d'une cure de vitamine D,
- l'ostéomalacie nutritionnelle,
- les états dus à l'augmentation des graisses.

3) Doses fortes : (3 ampoules de D-CURE par

mois) : rachitisme ou l'ostéomalacie dûs à une



Accordé

Tel - 0600491816
15

Centre de kinésithérapie et réadaptation

Physique

M 4 01669

Casablanca le :20/09/2019

Demande d'entente préalable

Nom : ESSARI

Prénom : FATIMA

Nom du médecin traitant : PROFESSEUR E .BENYAHYA

Diagnostic : LOMBALGIE

Nombre de séances prescrites : 10 séances

Montant des séances prescrites : $10 \times 150 = 1500$ dhs

Nom du kinésithérapeute : Essaldi meriama

*Centre de Kinésithérapie et Réadaptation Physique
A.R.L.A.U.
230, Bd Brahim Roudani
Casablanca*



230, Espace Roudani ; Bd Brahim Roudani (ex route eljadida)
étage, N3-Maarif Casablanca Tél. ; 0522991159

E-mail : direction.ckrp@gmail.com



CENTRE DE KINESITHERAPIE ET READAPTATION PHYSIQUE

Casablanca le : 04/10/2019

ESSARI FATIMA

Jour	Date	Confirmation
1	23/09/2019	Centre de Kinésithérapie & Réadaptation Physique 230 Bd Brahim Roudani Espace 1, Appr 03 - Casablanca
2	24/09/2019	
3	25/09/2019	
4	26/09/2019	
5	27/09/2019	
6	30/09/2019	
7	01/10/2019	
8	02/10/2019	
9	03/10/2019	
10	04/10/2019	

A raison de (150. dhs par séance)



Centre de kinésithérapie et réadaptation
Physique

Casablanca le : 04/10/2019

Facture n°75 /2019

Nom et Prénom :ESSARI FATIMA

Nom du médecin traitant : PROFESSEUR E .BENYAHYA

Diagnostic :LOMBALGIE

Nom du kinésithérapeute : Mme ESSAIDI Meriama

Nombres des séances	Paiement par		Prix unitaire	Prix total
	chèque	espèce		
10		x	150	$150 \times 10 = 1500$

Soit la somme de mille cinq cents dirhams



Centre de Kinésithérapie
et Réadaptation Physique
S.R.I.A.D.
230, Bd Brahim Roudani
Etage 1, Appt 03 - Casablanca

230 Espace Roudani ; Bd Brahim Roudani (ex ejadida)
1^{er} étage, N3-Maarif Casablanca Tél. : 0522991159
E-mail : direction .ckrp@mail .com.
I.C.E : 001576174000015

Professeur BENYAHYA Elouarda

Rhumatologue

Spécialiste des maladies des os,
des articulations et de la colonne vertébrale

Echographie Ostéoarticulaire
Mésothérapie

Ex-enseignante à la Faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca



دكتورة بنحيي الوردة

أخصائية في أمراض المفاصل
والعظام والعمود الفقري

الفحص بالصدى للمفاصل
البيزونثربا

Licenciée سابقاً بكلية الطب و الصيدلة
بالدار البيضاء

Casablanca, le : 20 SEP 2019 الدار البيضاء في :

Ordonnance de rééducation

Nom, Prénom :

Essaji Fatima

Diagnostic :

Lombalgie

Faire 3 séances par semaine de rééducation du rachis lombaire :

- Physiothérapie, massages myorelaxants

- Renforcement des muscles du tronc

- Apprentissage du verrouillage lombaire

- Rééducation proprioceptive

- Apprentissage des règles d'économie rachidienne

Nombre de séances :

10 séances

Centre de Kinesitherapie
& Réadaptation Physique
S.A.R.L. A.U.
230, Bd Brahim Roudani
Zone 1, Appt 03 - Casablanca

Pr. E. BENYAHYA

Professeur E. BENYAHYA
RHUMATOLOGUE

Angle Bd. Abdelmoumen et Bd. Anoual
4ème Etage N° 405 Casablanca
Tél.: 0522 86 21 93 - Fax: 0522 86 51 14